

ANNEE 2018

Délibération n°

20180063

SEANCE PUBLIQUE DU 28 NOVEMBRE 2018

Date de convocation : 23/11/2018

Date d'affichage : 30/11/2018

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Pouvoirs : 2

Nombre de votants : 18

Vote : 18 (dont 2 pouvoirs)

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-huit, le 28 novembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 novembre 2018, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Philippe BIGOTEAU, Hugues BIGÉ, Frédéric ETCHEGARAY, Michel KLISZ, Pierre SORHAITS, Michel GOÑY, Mmes Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Sophie DELETTRE, Valérie RÉCART, Marie-Dominique GAY, Dominique VIGIER.

Absents excusés : Mmes Annie UHALDEBORDE (pouvoir à Mme Dominique GALLOT), Brigitte ETCHEVERRY (pouvoir à Michel KLISZ), Emmanuelle DALLET.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

**OJ n°11 : Approbation du rapport n°1 de la
Commission Locale d'Evaluation des charges
Transférées (CLECT)**

Rapporteur, M. Claude YAOUANC :

M. YAOUANC rappelle que par délibération du 4 février 2017, le Conseil communautaire de la communauté d'agglomération Pays Basque a décidé la création d'une commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), entre la Communauté d'agglomération et les communes membres.

Cette commission est notamment chargée de :

- Procéder à l'évaluation des transferts de charges et des recettes financières transférées à la communauté d'agglomération et correspondant aux compétences dévolues à la communauté d'agglomération ;
- Etablir un rapport qui sera soumis pour validation aux communes et pour information au conseil communautaire dans le cadre de la fixation des attributions de compensation (AC).

Invité à se prononcer,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

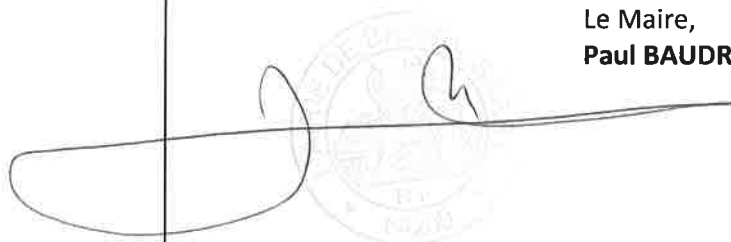
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire de la CAPB en date du 4 février 2017, portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
- Vu l'arrêté du Président de la Communauté d'agglomération Pays Basque en date du 3 octobre 2018 actualisant la liste des membres de la CLECT ;
- Vu le rapport n°1 du 16 octobre 2018 établi par la CLECT, relatif à l'évaluation des transferts de charges permettant de déterminer les attributions de compensation de droit commun ;

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

APRES en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le rapport n°1 de la CLECT du 16 octobre 2018 tel que présenté en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Paul BAUDRY.



A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a faint circular official stamp of the Bayonne Municipality.

*Transmis à Monsieur Le Sous-Préfet de Bayonne,
le : 30/11/2018*



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 30/11/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 30/11/2018